

29^e foire à la brocante de LAVILLEDIEU

Dimanche 18 août 2019

De 8 h à 20 h

Organisée par la mairie de Lavilledieu en partenariat
avec l'Association Ardèche Balades Patrimoine.

Adresse : 66, le Barry 07170 LAVILLEDIEU

Tél. pour information : 06 22 40 46 78

(Permanences téléphonique du lundi au vendredi de 9 h à 12 h)

E-mail : ardechebaladespatrimoine@gmail.com

WEB : www.lavilledieu-ardeche.fr

LAVILLEDIEU, située en Ardèche méridionale, est traversée par la RN102
(Montélimar-Le Puy) à 10 km au sud d'AUBENAS, à 40 km au nord de
BARJAC, à 30 km de MONTELMAR et 75 km de VALENCE.

Accès par autoroute : sortie Montélimar nord ou sud, direction le Teil, Aubenas.

Lieu de la brocante au cœur du village autour des remparts.

Buvette et petite restauration sur place au stand de l'association.

LAVILLEDIEU 29^e foire à la brocante

Le dimanche 18 août 2019



De 8 h à 20 h

*Organisation de la
29^e Foire à la brocante
le dimanche 18 août 2019*

Comme les années précédentes, nous mettrons toutes nos énergies au service des exposants et des visiteurs pour que cette journée se déroule dans une ambiance de fête.

Nous plaçons les exposants par avance. Les places sont disponibles à partir de 6 heures du matin le jour de la foire.

Les exposants habituels pourront retrouver les mêmes emplacements, s'ils le désirent.

Date butoir des inscriptions, le 30 juin 2019



Nous vous informons qu'il est impératif pour tous les exposants de renvoyer le bulletin d'inscription ci-joint, que les dossiers complets seront traités en priorité et que les emplacements devant les domiciles sont également soumis à inscription.

Nous espérons vivement vous accueillir et nous vous donnons rendez-vous sur le stand de l'Association **ARDÈCHE BALADES PATRIMOINE** sur "le Barry", le dimanche **18 août 2019**.

Sincèrement vôtres

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

DOCUMENT A CONSERVER

ART 1: La foire à la brocante est organisée par la Mairie de LAVILLEDIEU. L'envoi du bulletin d'inscription ne constituant pas un engagement pour l'organisateur, celui-ci peut le refuser.

ART 2: L'emplacement alloué devra être occupé par son titulaire du début (8 h) à la fin (20 h) de la foire.

Les emplacements non occupés à 8 h du matin pourront être loués à nouveau. Les exposants ne pourront en aucun cas partager, sous louer à titre payant ou gratuit tout ou partie de leur(s) stand(s).

ART 3: Déclare sur l'honneur :

- * ne pas être commerçant(e) pour les exposants non professionnels,
- * ne vendre que des objets personnels et usagés,
- * ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

ART 4: Mauvais temps, pluies, tempêtes ainsi que l'absence de l'exposant pour toute autre raison, ne peuvent en aucun cas donner droit à remboursement du montant de la participation. L'exposant déclare renoncer à tout recours contre les organisateurs en cas de vol, détérioration, dommage matériel causé à son préjudice pendant la foire.

ART 5: Le prix de tout article exposé mis à la vente devra être clairement indiqué.

ART 6: Le bulletin d'inscription doit parvenir à l'organisateur au plus tard :

Le 30 juin 2019 si l'exposant souhaite sa place habituelle

ART 7 : Les autres emplacements seront attribués aux exposants par date d'envoi du bulletin d'inscription et sans tenir compte d'une date butoir.

ART 8 : La réservation d'un emplacement ne sera prise en compte que lorsque le dossier sera complet et le règlement acquitté (voir détail sur le bulletin d'inscription). Toute inscription incomplète sera renvoyée.

ART 9: La participation à la foire à la brocante de LAVILLEDIEU implique l'adhésion pleine et entière à ce règlement intérieur.

A nous retourner dûment signé

Foire à la brocante de LAVILLEDIEU bulletin d'inscription :

Mairie de LAVILLEDIEU 66, le Barry 07170 LAVILLEDIEU

NOM :
Prénom :
Raison Sociale :
Adresse :
E-mail :
Tél/Fax :

PARTICULIER :

N° de carte d'identité :

PROFESSIONNEL :

Registre du commerce de :
Sous le N° :
N° carte 3 volets :

NATURE DU STAND :

EMPLACEMENT : 12.50 euros les 5 mètres (minimum 1 emplacement de 5 mètres).

nb d'emplacements X **12.50 euros =**
(ex : 2 X 12.50 euros = **25.00 euros** pour 2 emplacements)

POUR TOUS : à joindre obligatoirement lors de l'inscription :

- * votre paiement à l'ordre **d'Ardèche balades patrimoine** encaissement le **19/08/2019**
- * 1 photocopie de votre carte d'identité,
- * Le règlement ci-joint dûment daté et signé.

POUR LES PROFESSIONNELS :

- 1 photocopie de la carte 3 volets ou de l'extraits Kbis

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ART 1 : La foire à la brocante est organisée par la Mairie de LAVILLEDIEU. L'envoi du bulletin d'inscription ne constituant pas un engagement pour l'organisateur, celui-ci peut le refuser.

ART 2 : L'emplacement alloué devra être occupé par son titulaire du début (8 h) à la fin (20 h) de la foire.

Les emplacements non occupés à 8 h du matin, pourront être loués à nouveau.

Les exposants ne pourront en aucun cas partager, sous louer à titre payant ou gratuit tout ou partie de leur(s) stand(s).

ART 3 : Déclare sur l'honneur :

- * ne pas être commerçant (e) pour les exposants non professionnels,
- * ne vendre que des objets personnels et usagés,
- * ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

ART 4 : Mauvais temps, pluies, tempêtes, ainsi que l'absence de l'exposant pour toute autre raison, ne peuvent en aucun cas donner droit à remboursement du montant de la participation. L'exposant déclare renoncer à tout recours contre les organisateurs en cas de vol, détérioration, dommage matériel causé à son préjudice pendant la foire.

ART 5 : Le prix de tout article exposé mis à la vente devra être clairement indiqué.

ART 6 : Le bulletin d'inscription doit parvenir à l'organisateur au plus tard le **30 juin 2019** si l'exposant souhaite sa place habituelle (si possible).

ART 7 : les autres emplacements seront attribués aux exposants par date d'envoi du bulletin d'inscription et **sans tenir compte d'une date butoir**.

ART 8 : La réservation d'un emplacement ne sera prise en compte que lorsque le dossier sera complet et le règlement acquitté (voir détail sur le bulletin d'inscription). Toute inscription incomplète sera renvoyée.

ART 9 : La participation à la foire à la brocante de LAVILLEDIEU implique l'adhésion pleine et entière à ce règlement intérieur.

Pris connaissance le :
signature de l'exposant
précédée de la mention "lu et approuvé"